



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°3- 2019**

vendredi 29 mars 2019 à 20 H 30

Étaient présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS.

excusés : M. Alain CHMILEWSKY ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, Mme Adeline MAZET ayant donné pouvoir à Nathalie DUPIN, M. Xavier VITRY ayant donné pouvoir à Paul MASSOT, Mme Delphine COISNE ayant donné pouvoir à Laurence RAVET.

Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2019,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Vote du budget principal 2019 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (tableaux joints par mail)
6. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière
7. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »
8. Délibération pour tarif droit de place
9. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE
10. Délibération pour demande de fonds de concours à CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements
11. Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

Inscription des questions diverses :

- Fête des mères
- Marché aux fleurs
- Élections européennes
- École parents/enfants
- Foot barrières
- Baux
- Comité de jumelage

- Gens du voyage
- Rapport eau et assainissement

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2019 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2019-08	contrat dératisation du 1/5/19 au 30/4/20	RHONE ALPES DESINFECTION	112,00 € HT
2019-09	bail location logement maison FASSION	M. Franck GARNIER	485,29 € + charges mensuelles
2019-10	cession du bail professionnel de MM ABEL COINDOZ	M. Yves SANDLER	pas de changement

Concernant les baux, M. le Maire informe l'assemblée que Mme Mallorie DIRBERG a donné la dédite de son local courant mars 2019 et qu'un nouveau bail, va être signé avec M. et Mme MICHELON, gérants du Relais Mets'Rié Saveurs, pour prendre en compte leur nouvelle activité de restauration et réactualiser le montant du loyer.

4. Informations relatives à l'urbanisme

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

5. Vote du budget principal 2019 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (tableaux joints par mail

M. le Maire passe en revue brièvement, les différents tableaux envoyés par e-mail aux membres du Conseil municipal. L'analyse de l'assemblée se fait au moyen de ces tableaux projetés sur l'écran.

Il présente ensuite la section de fonctionnement du budget primitif 2019, par article et chapitre, en dépenses et en recettes. Les crédits sont votés par chapitre.

La section d'investissement, est présentée par opérations et article, en dépenses et en recettes. Les crédits sont votés par opération et par chapitre.

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section de fonctionnement par chapitre, comme suit

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	171 347,00	Chapitre 70	55 484,00
Chapitre 012	237 865,00	Chapitre 73	405 724,00
Chapitre 65	63 103,00	Chapitre 74	116 509,00
Chapitre 66	27 204,00	Chapitre 75	73 600,00
Chapitre 67	400,00	Chapitre 76	3,00
Chapitre 022	6 809,00	Chapitre 77	3 900,00
Chapitre 023	146 381,00		
Chapitre 042	2 111,00		
TOTAL	655 220,00	TOTAL	656 220,00

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section d'investissement par opération et chapitre, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'équipement	132 905,51	Chapitre 13	24 103,00
Chapitre 16	152 859,00	Chapitre 16	75 000,00
Chapitre 001	149 226,49	Chapitre 10	47 555,00
		Chapitre 1068	134 171,00
		Chapitre 165	5 670,00
		Chapitre 021	146 381,00
		Chapitre 040	2 111,00
TOTAL	434 991,00	TOTAL	434 991,00

Les opérations d'équipement sont votées comme suit :

- programme voirie pour une réfection de voirie, parking prévert eaux pluviales, parking PMR cimetièrre, plateforme tri sélectif, achat d'un broyeur à végétaux, remplacement de la main courante du stade de foot et aménagements divers sur la commune, montant des crédits votés : 53 327,00 euros,
- programme bâtiment comprenant le ravalement des façades de l'ancienne mairie, des volets roulants de la Maison fassion ainsi que le remplacement de 2 chaudières dans des logements communaux. Sont compris aussi l'achat du terrain pour l'agrandissement du cimetièrre et des aménagements, paiement du 2^{ème} acompte du columbarium ainsi que diverses mises aux normes de bâtiments et aménagements, montant des crédits votés : 70 100,51 euros,
- programme matériel est constitué de l'achat d'une tablette pour la gestion de la cantine/garderie, standard téléphonique, auto laveuse, concessions, licences des logiciels métier de la mairie et divers mobiliers, montant des crédits votés : 9 478,00 euros,

Le budget primitif, soumis au vote de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

Délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

M. le Maire, suite au vote du budget primitif, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2018, il propose de voter les taux suivants pour l'année 2019 :

taxe d'habitation : 7,07 %

taxe sur le foncier bâti : 21.33 %

taxe sur le foncier non bâti : 57.85 %

M. le Maire rappelle que ces taux sont identiques depuis 2012,

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetièrre, année 2019

Madame RAVET propose de réviser le prix des concessions du cimetièrre communal à compter du mois d'avril 2019 comme suit :

- Concession de 1 m x 2.50 m	206.00 € pour 30 ans
- Concession de 2 m x 2.50 m	407.00 € pour 30 ans
- Concessions familiales dans l'espace columbarium	564.00 € pour 15 ans

La répartition de la recette est ventilée comme suit : 1/3 au profit du C.C.A.S. et 2/3 au profit de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »

Madame RAVET propose de réviser le prix des pavés publicitaires, à compter du mois d'avril 2019, comme suit :

Tarifs pavés publicitaires info 15

11 parutions 8 cm x 5 cm (sauf 08)	94,00
11 parutions 16 cm x 5 cm (sauf 08)	171,00
6 parutions 8 cm x 5cm	57,00
6 parutions 16 cm x 5cm	104,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Délibération pour tarif droit de place, année 2019

Le tarif proposé à l'assemblée est de **185,00 pour l'année.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2019

Location Prévert

habitant commune, employés - 1 jour	206,00
habitant commune, employés - 2 jours	280,00
vendredi soir si location le samedi	39,00

Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 1 jour	606,00
Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 2 jours	931,00
option vendredi soir	54,00

associations de la commune **gratuit**

Location La Fontaine - 1 jour semaine ou samedi ou dimanche

Particuliers de la commune, employés, entreprises de la commune **137,00**

Entreprises, associations extérieures **216,00**
associations de la commune **gratuit**

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Délibération pour obtenir un fonds de concours auprès de la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal votée le 19 décembre 2017 et suite à la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal sur l'ensemble des communes de son territoire, la CAPI a acté la création d'un fonds de concours spécial destiné au financement du fonctionnement d'équipements des plus petites communes membres de la CAPI, soit celles dont la population DGF est inférieure à 1600 habitants.

Les dépenses liées au fonctionnement d'un équipement et rentrant dans le champ du fonds de concours sont les suivantes : fluides, maintenance, entretien et réparations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander un fonds de concours à la CAPI à hauteur de 5 508,00 euros en vue de participer au financement du fonctionnement de la Mairie, de l'école COULEUR ARC EN CIEL, de l'espace LA FONTAINE et de la salle des fêtes MAISON PREVERT et dit que l'inscription budgétaire est prévue au compte 7475 « participations groupements de collectivités »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Comité de jumelage

Les festivités auront lieu à Meyrié les 4-5-6 octobre avec les municipalités de Bossico et Cérazu. L'inscription au voyage retour en Roumanie a eu un franc succès auprès des Meyriots, 57 personnes sont inscrites. Le coût du voyage, par participant, est estimé à 505 euros. Le Comité de jumelage prendra en charge certaines dépenses.

Gens du voyage

Suite au dépôt de plainte, par M. le Maire, l'été dernier, pour l'occupation illégale des terrains du stade par un groupe de voyageurs, représenté par M. MODESTE, M. le Maire a été convoqué au tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu mercredi 27 mars.

Les faits reprochés sont, outre l'occupation illégale par les caravanes, d'avoir laissé coulé à flots l'eau de la commune malgré un arrêté sécheresse de la préfecture, d'avoir utilisé l'électricité avec des branchements sauvages. La remise en état et le nettoyage du terrain et des espaces environnants ont nécessité le travail des services techniques pendant une semaine. Le groupe a été condamné à une amende de 800€ (dont 400€ avec sursis) et 4 000 euros de dommages et intérêts à la commune.

Ecole

M. le Maire rapporte des agissements agressifs de la part de certains parents et d'autre part l'attitude malsaine de certains groupes d'enfants qui ont des propos et des comportements inadaptés entre eux et envers le personnel municipal.

M. le Maire a prévu d'effectuer un rappel à l'ordre dans toutes les classes le lundi 1^{er} avril.

Les parents des enfants dissipés vont être prochainement convoqués par M. le Maire pour un rappel à l'ordre plus ciblé.

Suite à ce mauvais climat, les parents d'élèves élus vont écrire un mot à tous les parents.

Marché aux fleurs

La vente de fleurs par l'association des jardins communaux, FRJEP, aura lieu le dimanche 5 mai. Le bénéfice de cette vente est reversé au CCAS.

Fête des mères

La cérémonie est fixée au vendredi 24 mai à 18H30.

Élections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Un planning des disponibilités des élus va être adressé au membres du conseil municipal afin qu'il s'inscrivent.

Foot barrières

M. le Maire a prévu une inscription budgétaire pour le remplacement des barrières. Il fait part d'un mail qu'il a reçu, concernant le mauvais état du terrain. M. le Maire souligne qu'en fin d'hiver il est normal que le terrain soit déformé par les intempéries. Toutefois une remise en état est prévue prochainement.

Rapport annuel eau et assainissement

Le rapport annuel établi par CAPI sur la gestion de l'eau de l'ensemble de la communauté d'agglomération a été présenté et est mis à la disposition des élus.

Logiciel « Mon Espace - ma famille »

Suite à la mise en place du logiciel « Mon espace- ma famille » auprès de quelques familles test, Mme Pascale BADIN indique que les familles émettent un retour positif de l'utilisation de cet espace de réservation et paiements en ligne. Il est à prévoir un gain de temps pour la gestion du service.



Séance levée à 22 h 45

Le Secrétaire de séance
Nathalie DUPIN

A blue ink signature of Nathalie Dupin, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Maire
Eugène REY

A black ink signature of Eugène Rey, featuring a large, sweeping initial 'E' and a long horizontal stroke.